



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENU	M. Didier MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	

## *Membres absents :*

M. Mohammed IZIMER	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
Mme Myriam BERNARD	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT.

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Grand Sud - Propriété située boulevard des Peyvets - Intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or**

Il est rappelé que par délibération du Conseil de Communauté du 26 mars dernier, le Grand Dijon a validé l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine relatif au projet de territoire « Grand Sud », qui intègre notamment le secteur des anciens tènements militaires situés avenue Jean Jaurès, de part et d'autre de la future ligne Sud du tramway.

Ces sites militaires sont destinés à la réalisation d'une opération de restructuration urbaine d'ensemble, à vocation principale d'habitat, intégrant une forte dimension sociale et environnementale et accueillant 30 % d'habitat locatif aidé.

Il est également rappelé que ces sites ont fait l'objet d'une maîtrise foncière publique, le portage foncier étant effectué par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or.

Le Grand Dijon a déjà procédé à l'acquisition de plusieurs propriétés bâties situées avenue Jean Jaurès, à proximité de l'ancien site militaire du Petit Creuzot.

En considération de l'ensemble de ces éléments et pour permettre la restructuration complète de l'îlot, il est proposé de solliciter l'intervention de l'EPFL pour procéder à l'acquisition d'une propriété située à l'angle du boulevard des Peyvets et de la rue de Chenôve, jouxtant le Petit Creuzot et qui sera donc intégrée à l'opération d'urbanisme devant intervenir sur les anciens sites militaires.

Il est précisé que cette acquisition interviendra au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine », en fonction de l'opportunité amiable qui se présentera ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de ce droit à l'EPFL et conformément à l'évaluation qui sera établie par France Domaine.

Conformément au règlement d'intervention de l'EPFL, la participation aux frais de portage est de 2 % par an pour la durée de portage initiale, soit quatre ans, et de 3 % par an pour la période de prolongation éventuelle de quatre ans maximum.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière d'une propriété bâtie située à l'angle du boulevard des Peyvets et de la rue de Chenôve, cadastrée section DN n° 113, en fonction de l'opportunité amiable qui se présentera ou par exercice du droit de préemption urbain, au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine » ;
- **de prendre** l'engagement de respecter les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005 et notamment la durée de portage, les conditions financières, la garantie de rachat du bien ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**15 MAI 2009**



Convocation envoyée le 7 mai 2009  
Publié le 15 MAI 2009  
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,  
Le Président  
de la Communauté  
de l'Agglomération  
Dijonnaise  
Pierre PRIBETICH